

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 13 août 2018

Danger : les déchets de soin ne se jettent pas dans le bac jaune !

Aiguilles, seringues, cathéters,... constituent une catégorie de déchets spécifiques que doivent évacuer les professionnels de la santé ainsi que les personnes en auto-traitements ou utilisant des autotests de dépistage. Représentant un risque infectieux non négligeable, il est indispensable de respecter certaines règles afin d'éviter tous risques de contamination, pour l'environnement, mais aussi pour les professionnels en charge du traitement des déchets.

Des conséquences directes sur la santé des valoristes

Depuis le début d'année 2018, trois valoristes (agents qui réalisent un tri manuel au centre de tri des déchets), ont été piqués par accident avec des seringues sur la chaîne de tri du SYBERT, le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets.

Ce type d'accident a un impact considérable pour les agents piqués et leurs collègues : pour prévenir tout risque d'infection (hépatites, VIH...), un protocole de soins médicaux de 6 mois est mis en place systématiquement, accompagné de dépistages. L'attente des résultats de ces derniers peut durer plusieurs semaines.

A cela s'ajoute un stress élevé dû à la crainte de se refaire piquer.

Aussi, le SYBERT tient à rappeler que les déchets de soins produits de manière individuelle (patients) ou collective (professionnels et établissements de santé) ne peuvent être traités comme des déchets courants et ne doivent en aucun cas être jetés dans la poubelle jaune.

Des boîtes hermétiques sont disponibles en pharmacie

Le matériel piquant, coupant ou perforant doit être collecté dans des containers prévus à cet effet par l'éco-organisme Dastri. Les patients en autotraitement peuvent en retirer gratuitement en pharmacie sur présentation de leur ordonnance. Ces boîtes hermétiques peuvent recevoir : lancettes, aiguilles, seringues, cathéters... et tout autre objet dangereux qui aurait pu servir aux soins.

Les professionnels de santé (infirmières, médecins...), même en intervention à domicile chez leur patient pour un acte de soin, ne peuvent utiliser les collecteurs des patients. Ils ont une obligation légale de gérer eux-mêmes leurs propres déchets.

Les déchets 'mous' vont dans la poubelle grise

Les déchets de soins dits "mous" pouvant être jetés avec les déchets ménagers dans la poubelle grise : bandelettes sanguines ou urinaires, tubulures exemptes de piquants, cotons ou compresses, stylos et flacons d'insuline.

Pour la sécurité de tous, une seule règle à retenir : aucun objet piquant dans la poubelle jaune !



CONTACT PRESSE

> Delphine Clerc-Serrette - Responsable communication
03 81 87 89 39 - delphine.clerc-serrette@sybert.fr



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**